

N° 14 – Conseil Municipal du 29 mars 2018

Budget primitif 2018 "Domaine les Roches"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39 conseillers municipaux

Effectif en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 38

Le jeudi 29 mars deux mille dix huit à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 22 mars 2018 et sous la présidence de Monsieur Langlois Nicolas.

Sont présents : M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. JUMEL Sébastien, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ANGER Elodie, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme JEANVOINE Sandra, M. BAZIN Jean, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie, Mme FOURMENT Hélène.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEFEBVRE François, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à Mme ROUSSEL Annette, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine, Mme QUESNEL Alice à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTHIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard, PESTRINAUX Gérard à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme LEVASSEUR Virginie à M. PETIT Michel, Mme FOURMENT Hélène à Mme OUVRY Annie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : Marie-Catherine Gaillard**Vu :**

- les articles L 2121-29, L 2311-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « Notre »,
- le projet de Budget primitif 2018,

Considérant :

- le débat d'orientations budgétaires approuvé lors du conseil d'exploitation en date du 2 février 2018
- le projet de budget primitif 2018 approuvé par le conseil d'exploitation en date du 12 mars 2018
- la présentation intervenue lors de la commission n° 1 du 19 mars 2018

L'équilibre du budget primitif 2018 s'établit ainsi :

Budget principal

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	301 354,00 €
- Section d'investissement	954,00 €

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	169 398,00 €	Produit des services	237 354,00 €
Charges de personnel	130 852,00 €	Dotations et participations	64 000,00 €
Charges exceptionnelles	150,00	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des dépenses réelles	300 400,00 €	Total des recettes réelles	301 954,00 €
<u>Opérations d'ordre</u>			
Opérations de transfert entre sections	954,00 €		
Total des dépenses d'ordre	954,00 €	Total des recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	301 354,00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	301 354,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	954,00 €		
Total des dépenses réelles	954,00 €	Total des recettes réelles	0,00 €
		Opérations d'ordre	
		Opérations de transfert entre sections	954,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €	Total des recettes d'ordre	954,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	954,00 €	TOTAL INVESTISSEMENT	954,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2018 du "Domaine des Roches".

Question adoptée par :

- 36 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe" (25), groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire" (5) , groupe "Dieppe au Coeur" (6)
- 2 voix "Contre" : groupe "Unis pour Dieppe".

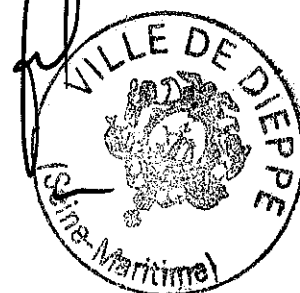
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Par délégation du Maire de la Ville de Dieppe,
François Boudier, Directeur Général des Services**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Préfecture :

Publication :

Notification :



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire